

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

Titanium Ti6Al4V

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/de l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Marque commerciale

Titanium Ti6Al4V

Autres noms / Synonymes

N° de document : H-5800-3761-02-B_FR

N° de produit

A-5771-0406

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Poudre métallique pour la fabrication de couches additives

Utilisations déconseillées

Aucune en particulier.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Nom et adresse de l'entreprise

Renishaw plc

New Mills

Wotton-under-Edge,

GL12 8JR, Gloucestershire,

Royaume-Uni

+44 (0) 1453 524524

www.renishaw.com

Courriel

msds@renishaw.com

révision

09/02/2023

Version de la fiche de données de sécurité

1.0

1.4. Numéro d'appel d'urgence

ORFILA: + 33 (0)1 45 42 59 59.

Ce numéro permet d'obtenir les coordonnées de tous les centres Anti-poison Français. Ces centres anti-poison et de toxicovigilance fournissent une aide médicale gratuite (hors coût d'appel), 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7
Voir la rubrique 4 concernant premiers secours.

Coordonnées du fournisseur en cas d'urgence : +44 (0) 1453 524524 (heures ouvrables au Royaume-Uni, de 08 h à 17 h UTC du lundi au jeudi, de 08 h à 16 h le vendredi)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Flam. Sol. 1; H228, Matière solide inflammable.

2.2. Éléments d'étiquetage

Pictogramme(s) de danger



Mention d'avertissement

Danger

Mention(s) de danger

Matière solide inflammable. (H228)

Conseil(s) de prudence

Générales

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

-

Précautions

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. (P210)

Intervention

En cas d'incendie: Utiliser vapeur d'eau/dioxyde de carbone/mousse résistante à l'alcool pour l'extinction. (P370+P378)

Stockage

-

Élimination

-

Contient

Aluminium

Autre étiquetage

Sans objet.

2.3. Autres dangers

Autre

La poussière de solides inflammables peut être explosive, même s'il ne s'agit pas de substances dangereuses. Peut former des concentrations de poussières combustibles dans l'air.

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

Ce produit ne contient aucune substance considérée comme étant un perturbateur endocrinien conformément aux critères définis dans le règlement délégué (UE) 2017/2100 ou le règlement (UE) 2018/605 de la Commission.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Sans objet. Ce produit est un mélange.

3.2. Mélanges

Produit/composant	Identifiants	% w/w	Classification	Remarques
Titanium	N° CAS: 7440-32-6 N° CE: 231-142-3 REACH: 01-2119484878-14-XXXX N° index:	80-90%		
Aluminium	N° CAS: 7429-90-5 N° CE: 231-072-3 REACH: 01-2119529243-45-XXXX N° index:	6-6.5%	Flam. Sol. 1, H228 Water-react. 2, H261	
Vanadium	N° CAS: 7440-62-2 N° CE: 231-171-1 REACH: 01-2119537418-34-XXXX N° index:	3.8-4.5%		

Le texte intégral des phrases H se trouve au rubrique 16. Les limites d'exposition professionnelle sont indiquées au rubrique 8, à condition d'être disponibles

Autres informations

-

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des mesures de premiers secours

Généralités

En cas d'accident : Contactez un médecin ou l'hôpital, apportez l'étiquette ou bien la présente fiche de données de sécurité.

En cas de symptômes persistants ou en cas de doute concernant l'état de la personne blessée, faites appel à un médecin. Ne donnez jamais à boire de l'eau ou autre liquide à une personne ayant perdu connaissance.

Inhalation

En cas de difficultés respiratoires ou d'irritation des voies respiratoires : Amenez la personne à l'air frais et gardez la personne sous surveillance.

Contact cutané

Retirez immédiatement les vêtements et chaussures contaminés. Lavez soigneusement avec de l'eau et du savon la peau qui a été en contact avec la produit. Des produits nettoyants domestiques peuvent être utilisés. N'utilisez PAS de produits solvants ou de diluants.

Contact visuel

En cas d'irritation oculaire: Retirez éventuellement vos lentilles de contact. Rincez aussitôt avec de l'eau (20-30 °C) pendant 5 minutes. Demandez l'assistance d'un médecin.

Ingestion

Si la personne est consciente, rincez-lui la bouche avec de l'eau et restez avec elle. Ne donnez jamais rien à boire à la personne. En cas de malaise : contactez immédiatement un médecin et apportez-lui la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit. Ne faites pas vomir, à moins que le médecin ne le recommande. Maintenez la tête tournée vers le bas de manière à ce que les vomissures ne reviennent pas dans la bouche et la gorge.

Brûlure

Rincez abondamment à l'eau jusqu'à ce que la douleur s'arrête et continuez ensuite pendant 30 minutes.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune en particulier.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune en particulier.

Informations pour le médecin

Apportez la présente fiche de données de sécurité ou l'étiquette du produit.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : poudre (Classe D), chlorure de sodium (granulé), sable sec.

Moyens d'extinction inappropriés : EAU

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Le feu va dégager une épaisse fumée. L'exposition aux produits de décomposition représente un danger pour la santé. Les récipients fermés exposés au feu sont refroidis avec de l'eau. Ne laissez pas de l'eau ayant servi à éteindre l'incendie s'écouler dans les égouts et les cours d'eau.

5.3. Conseils aux pompiers

Portez une combinaison d'intervention normale et une protection respiratoire complète afin d'éviter tout contact. Voir la rubrique 1 concernant numéro d'appel d'urgence.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Un stock qui ne brûle pas est refroidi avec de l'eau atomisée. Retirez si possible les matériaux inflammables. Faites en sorte que la ventilation soit suffisante.

Veillez à ne pas laisser la poussière s'accumuler sur les surfaces, car celle-ci peut former un mélange explosible si elle est libérée dans l'air environnant en concentration suffisante. Il est recommandé de nettoyer régulièrement les surfaces pour éviter l'accumulation de la poussière.

Évacuer les zones environnantes.

Éliminer toutes les sources d'inflammation.

Aérer la zone.

Porter un équipement de protection individuelle approprié (voir la section 8).

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne déversez pas dans les lacs, les ruisseaux, les égouts, etc.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Le nettoyage du matériau doit être effectué uniquement avec des raclettes ou des brosses en soie naturelle douce.

Les pelles utilisées pour ramasser le matériau doivent être conductrices et anti-étincelles. Les brosses en poils synthétiques et les pelles en plastique ou autres pelles non conductrices ne doivent pas être utilisées, car elles ont tendance à accumuler de fortes charges électrostatiques.

En cas de déversement éviter la formation des poussières et utiliser les aspirateurs ou balayer après humidification.

Nettoyez autant que possible avec des produits de nettoyage ordinaires. Évitez les solvants.

Utiliser des outils pare-étincelles et des équipements antidéflagrants.

Éviter la génération de poussière.

S'assurer que les déchets et les matériaux contaminés sont collectés et retirés dès que possible de la zone de travail pour être placés dans un récipient correctement étiqueté.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Voir la rubrique 13 "Considérations relatives à l'élimination" sur la manipulation des déchets.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Maintenir tous les récipients scellés, sauf lorsqu'ils sont ouverts pour le retrait du matériel. Sceller de nouveau les récipients immédiatement après chaque utilisation pour éviter toute contamination ou, dans le cas des pâtes, la perte de solvant.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges statiques.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

En raison du risque d'auto-ignition, tous les déchets issus de l'utilisation du produit, brouillard, chiffons souillés, etc. doivent être conservés dans un endroit ignifuge, dans des contenants hermétiques.

Il est recommandé de nettoyer régulièrement les surfaces pour éviter l'accumulation de la poussière.

Voir la rubrique 8 "Contrôles de l'exposition/protection individuelle" pour les mesures de protection.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites.

Garder tous les contenants scellés, sauf lorsqu'ils sont ouverts pour retirer du matériau. Refermer les contenants immédiatement après chaque utilisation pour éviter toute contamination ou, dans le cas des pâtes, toute perte de solvant.

L'utilisation d'un gaz inerte pour remplacer l'air peut augmenter considérablement la sécurité de nombreuses opérations, en particulier là où il peut être impossible de garantir que toutes les sources d'inflammation sont éliminées.

Prévenir les écoulements de poudre sur le sol ou sur d'autres conteneurs.

Conserver au froid et dans un endroit bien ventilé à l'abri de toutes les sources d'inflammation possibles.

Éviter la mise en suspension de poussières dans l'air.

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

Utiliser des outils ne produisant pas d'étincelles.

Les compatibilités en matière de conditionnement

A conserver dans des récipients qui contiennent toujours le même matériau que l'original.

Température de stockage

Conserver dans l'emballage d'origine hermétiquement fermé dans un endroit sec, frais et bien ventilé.

Conserver conformément à la réglementation locale.

Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Ce produit doit être utilisé exclusivement pour les applications décrites la rubrique 1.2.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

Aluminium

Valeur limite (8 heures) (VLEP) (mg/m³): 10 (métal) / 5 (pulvérulent)

Valeurs limites d'exposition professionnelle (VLEP) 03/2021.

DNEL

Aucune information disponible.

PNEC

Aucune information disponible.

8.2. Contrôles de l'exposition

Le respect des valeurs limites indiquées doit être contrôlé régulièrement.

Si nécessaire, utiliser des équipements d'éclairage et électriques conçus pour une utilisation dans des atmosphères où des vapeurs ou poussières inflammables sont présentes et qui peuvent évacuer l'électricité statique au moyen d'une mise à la terre.

Précautions générales

Lors du transfert des matériaux, les nuages de poussière doivent être réduits au minimum. La manipulation doit être lente et réfléchie. Les matériaux doivent être transférés d'un contenant à un autre à l'aide d'une pelle métallique conductrice et anti-étincelles.

Lors du mélange du matériau avec d'autres ingrédients secs, la chaleur de friction doit être évitée. Le meilleur type de mélangeur pour une opération de mélange à sec est celui qui ne contient pas de pièces mobiles, mais effectue plutôt une action de culbutage, tel qu'un mélangeur conique. L'introduction d'une atmosphère inerte dans le mélangeur est fortement recommandée, car des nuages de poussière sont générés. Tous les équipements doivent être correctement mis à la terre.

La consommation de tabac, de nourriture et de boissons n'est pas permise dans les locaux de travail.

Scénarios d'exposition

Aucun scénario d'exposition n'est mis en œuvre pour ce produit.

Limite d'exposition

Les utilisateurs professionnels sont concernés par la législation sur l'environnement de travail qui concerne les concentrations maximales auquel il est permis d'être exposé. Voir les valeurs limites d'hygiène de travail indiquées ci-dessus.

Mesures techniques

Tout le câblage électrique, les lampes et les équipements doivent répondre aux exigences minimales de sécurité du lieu de travail et des équipements utilisés en atmosphère explosive, telles que décrites par les réglementations et/ou les normes nationales.

Mesures d'hygiène

A chaque pause lors de l'utilisation du produit et une fois le travail terminé, les parties exposées du corps doivent être lavées. Lavez-vous toujours les mains, les avant-bras et le visage.

Mesures pour la limitation de l'exposition à l'environnement

Pas d'exigences particulières.


8.3. Mesures de protection individuelle, telles que les équipement de protection personnelle

Généralités



Les vêtements de travail doivent être fabriqués en tissus lisses au tissu serré et résistants au feu/ignifuges, ayant tendance à ne pas accumuler de charges électrostatiques. Les pantalons ne doivent pas avoir d'ourlets où le matériau pourrait s'accumuler. Les poches, le cas échéant, doivent être conçues de manière à éliminer l'accumulation de poussière.

Utilisez exclusivement des équipement de protection comportant la marque CE.

Équipements respiratoires

Type	Classe	Couleur	Normes	
SL	P3	Blanc	EN149	


Protection de la peau

Recommandé	Type/Catégorie	Normes	
Utilisez des vêtements de travail particuliers. Utilisez éventuellement des vêtements de protection pour un travail de plus longue durée avec le produit.	-	-	
Chaussures de protection		EN ISO 20345	

Protection des mains

Matériel	Épaisseur minimum (mm)	Délai de rupture (min.)	Normes	
Caoutchouc butyle	0,3	> 480	EN374-2, EN374-3, EN388	

Protection des yeux

Type	Normes	
Porter des lunettes de sécurité avec protections latérales.	EN166	

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles****Etat physique**

Poudre

Couleur

Gris

Odeur / Seuil olfactif (ppm)

Pas d'odeur

pH

Sans objet - ne s'applique pas aux solides.

Densité (g/cm³)

≈ 4.43

Densité relative

Aucune information disponible, les tests n'étant pas terminés.

Viscosité cinématique

Sans objet - ne s'applique pas aux solides.

Caractéristiques des particules

Taille des particules: 15-45 µm

La répartition par taille: Ti-6Al-4V 15-45 microns: (D10 - 21 µm / D50 - 32 µm / D90 - 49 µm).

Changement d'état**Point de fusion/point de congélation (°C)**

1605 - 1660

Le point/l'intervalle (les cires et les pâtes) (°C)

Ne s'applique pas aux solides.

Point d'ébullition (°C)

Aucune information disponible, les tests n'étant pas terminés.

Pression de vapeur

Test non approprié ou non possible en raison de la nature du produit.

Densité de vapeur

Ne s'applique pas aux solides.

Température de décomposition (°C)

Aucune information disponible, les tests n'étant pas terminés.

Informations concernant les risques d'explosion et d'incendie**Point d'éclair (°C)**

Sans objet - ne s'applique pas aux solides.

D'auto-inflammation (°C)

≈ 493

Inflammabilité (°C)

≈ 325

Limite d'explosivité (% v/v)

Aucune information disponible, les tests n'étant pas terminés.

Solubilité**Solubilité dans l'eau**

Insoluble

n-octanol/coefficient d'eau

Aucune information disponible, les tests n'étant pas terminés.

Solubilité dans la graisse (g/L)

Aucune information disponible, les tests n'étant pas terminés.

9.2. Autres informations**Formation de mélanges poussières/air explosibles**

Oui

Classe d'explosion

St1 (Violence d'explosion faible)

Indice de déflagration (Kst) (bar.m/s)

60

Taux d'évaporation (acétate de n-butyle = 100)

Sans objet - ne s'applique pas aux solides.

D'autres paramètres physiques et chimiques

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans les conditions indiquées à la rubrique 7 (Manipulation et stockage).

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Aucune en particulier.

10.4. Conditions à éviter

Évitez toute électricité statique.

Éviter la mise en suspension de poussières dans l'air.

10.5. Matières incompatibles

Acides forts, bases fortes, oxydants forts et des réducteurs forts.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Le produit ne se dégrade pas lorsqu'il est utilisé comme spécifié dans le rubrique 1.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë

Produit/composant	Titanium
Méthode d'essai :	OCDE 425
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	>5000 mg/kgbw/day
Autres informations :	

Produit/composant	Vanadium
Méthode d'essai :	OCDE 423
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Oral
Test :	DL50
Valeur :	>2000 mg/kgbw/day
Autres informations :	

Produit/composant	Vanadium
Méthode d'essai :	OCDE 436
Espèce :	Rat
Voie d'exposition :	Inhalation
Test :	CL50 (4 heures)
Valeur :	>5.05 mg/L
Autres informations :	

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation respiratoire

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Sensibilisation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Mutagénicité sur les cellules germinales

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Cancérogénicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

11.2. Informations sur les autres dangers

Effets sur le long terme

Aucune en particulier.

Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune en particulier.

Autres informations

Aucune en particulier.

L'exposition à des poussières et à des oxydes métalliques présente un risque de fièvre des fondeurs. La fièvre des fondeurs est une affection temporaire semblable à celle de la grippe, caractérisée par des frissons, de la fièvre, des douleurs musculaires, des nausées et des vomissements. Les symptômes apparaissent généralement dans les quelques heures suivant l'exposition et disparaissent dans les deux à trois jours sans effets permanents.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Produit/composant	Titanium
Méthode d'essai :	
Espèce :	Algues, Skeletonema costatum
Milieu environnemental :	
Durée :	72 heures
Test :	CE50
Valeur :	>10000 mg/L
Autres informations :	

Produit/composant	Vanadium
Méthode d'essai :	OCDE 203
Espèce :	Poisson, Leuciscus idus
Milieu environnemental :	
Durée :	96 heures
Test :	CL50
Valeur :	693 µg/L
Autres informations :	

Produit/composant	Vanadium
Méthode d'essai :	OCDE 201
Espèce :	Algues, Desmodesmus subspicatus
Milieu environnemental :	
Durée :	72 heures
Test :	ErC50
Valeur :	2907 µg/L
Autres informations :	

12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucune information disponible.

12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Ce mélange/produit ne contient aucune substance considérée comme répondant aux critères de classification comme PBT et/ou tPtB.

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Aucune en particulier.

12.7. Autres effets néfastes

Aucune en particulier.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

Méthodes de traitement des déchets

Éliminer le produit conformément aux réglementations locales et nationales en vigueur pour le traitement des déchets.

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

HP 3 - Inflammable

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Catalogue Européen de Déchets (CED)

Sans objet.

Étiquetage spécifique

Sans objet.

Emballages pollués

Les emballages avec des résidus de produit sont éliminés en suivant les mêmes règles que pour le produit lui-même.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

	14.1 ONU	14.2 Désignation officielle de transport	14.3 Classe(s) de danger pour le transport	14.4 PG*	14.5. Env**	Autres informations :
ADR	UN3089	POUDRE MÉTALLIQUE INFLAMMABLE, N.S.A.	Classe: 4.1 Étiquettes: 4.1 Code de classification: F3 	II	Non	Quantités limitées: 1 kg Code de restriction en tunnels: (E) Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IMDG	UN3089	METAL POWDER, FLAMMABLE, N.O.S.	Class: 4.1 Labels: 4.1 Classification code: F3 	II	Non	Limited quantities: 1 kg EmS: F-G S-G Voir ci-dessous pour plus d'informations.
IATA	UN3089	METAL POWDER, FLAMMABLE, N.O.S.	Class: 4.1 Labels: 4.1 Classification code: F3 	II	Non	Voir ci-dessous pour plus d'informations.

* Groupe d'emballage

** Dangers pour l'environnement

Autre

ADR / Voir tableau A, section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport. Voir la section 5.4.3, pour les instructions écrites concernant l'atténuation des dommages en cas d'incidents ou d'accidents pendant le transport.

IMDG / Voir section 3.2.1 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

IATA / Voir tableau 4.2 pour toute information sur les dispositions spéciales, les exigences ou les avertissements en rapport avec le transport.

Le produit est concerné par les conventions sur les marchandises dangereuses.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Sans objet.

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Limites d'utilisation

Réservé aux utilisateurs professionnels.

Demandes de formation spécifique

Pas d'exigences particulières.

Protection contre les accidents majeurs - Catégories / Substances dangereuses désignées

Sans objet.

Règlement relatif aux précurseurs d'explosifs

Aluminium (Annexe II)

Autre

Sans objet.

Sources

Règlement (UE) n° 1357/2014 de la Commission du 18 décembre 2014 relative aux déchets.

Règlement (UE) 2019/1148 relatif aux précurseurs d'explosifs.

Règlement (CE) n° 1272/2008 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges (CLP).

Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH).

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations**Précisions sur les phrases H dont il est question dans la rubrique 3**

H228, Matière solide inflammable.

H261, Dégage au contact de l'eau des gaz inflammables.

Abréviations et acronymes

ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par voie de Navigation intérieure

ADR = L'Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route

CAS = Chemical Abstracts Service

CE = Conformité Européenne

CVI = Conteneurs en Vrac Intermédiaires

CLP = Règlement 1272/2008/CE relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges

COV = Composés Organiques Volatils

CPSE = Concentration Prédite Sans Effet

CSA = Evaluation de la Sécurité Chimique

CSR = Rapport sur la Sécurité Chimique

DMEL = Dose dérivée avec effet minimum

DNEL = Dose dérivée sans effet

EINECS = Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes

ETA = Estimation de la Toxicité Aiguë

FBC = Facteur de Bioconcentration

Mention EUH = mention de danger spécifique CLP

IARC = Le Centre international de Recherche sur le Cancer (CIRC)

IATA = Association Internationale du Transport Aérien

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogK_{ow} = Coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

OCDE = Organisation de Coopération et de Développement Economiques

PBT = Persistantes, Bioaccumulables et Toxiques

REACH = Règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et les restrictions des substances chimiques [Règlement (CE) N° 1907/2006]

RID = Règlement concernant le transport International ferroviaire des marchandises Dangereuses

RRN = Numéro d'enregistrement REACH

SCL = Limite de concentration spécifique (LCS).

SE = Scénario d'Exposition

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques

SVHC = Substances extrêmement préoccupantes

TDAA = Température de décomposition auto-accélérée

tPtB = Très Persistant et très Bioaccumulable

TSOC-ER = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Répétée

Conforme au règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), Annexe II, modifié par le règlement (UE) n° 2020/878

TSOC-EU = Toxicité Spécifique pour certains Organes Cibles - Exposition Unique

TWA = Moyenne pondérée dans le temps

UVBC = Substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques

Autre

La classification du mélange au regard des risques physiques se basés sur les données expérimentales.

Homologué par

EcoOnline

Autre

Les modifications par rapport à la dernière révision importante (premiers chiffres dans la fiche, voir rubrique 1) de cette fiche de données de sécurité sont repérées par un triangle bleu.

Les informations de la présente fiche de données de sécurité sont seulement valables pour ce produit (indiqué à la rubrique 1) et ne sont pas nécessairement valables pour l'utilisation d'autres produits/produits chimiques.

Il est recommandé de donner cette fiche de données de sécurité à l'utilisateur effectif du produit. Les informations de ce document ne peuvent pas être utilisées comme spécification du produit.

Pays-langue : FR-fr